Direction interrégionale OUEST
Rue Jules Vallès
BP 49139
Saint-Jacques-de-la-Lande
35091 Rennes Cedex 9

Préfecture
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Action Départementale
Bureau des Installations Classées
A l'attention de M. Le Préfet
3 Avenue de la Préfecture
35026 RENNES CEDEX 9

Affaire suivie par : *Catherine Conseil*
Téléphone : *02 22 51 53 30*
Référence : DIRO/EC 170336 du 15 novembre 2017

Rennes, le 20 novembre 2017

<u>OBJET :</u> Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques
<u>REF :</u> Votre mail du 15 novembre 2017

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de Monterfil (35). Ce parc éolien se situerait à une distance de 67 kilomètres du radar[1] le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Noyal-Pontivy).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération.

Catherine Conseil

Copies : DSO/CMR/ERF/DA, DIRO/OBS

1 ; Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/ (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).